



Qualité & Risques  
Secteur médico-social

# PRESTATIONS DE CONSEIL



**2024-2025**



Sylvie HENRY-ESPARGILLERE

# MISSIONS D'INTERVENTIONS

- Construction de votre **Projet d'Établissement** ou de Service
- Élaboration du **diagnostic partagé** pour négocier votre **CPOM**
- Construction de votre **cartographie des risques**
- Élaboration de votre **plan de gestion de crise**
- Analyse des risques professionnels et rédaction de votre **DUERP**
- Mise en place des exigences de la **Loi Egalim**



# Construction de votre Projet d'Établissement ou de Service

## Analyse de votre besoin

Qu'attendez-vous de la rédaction de votre Projet d'Établissement ou de Service :

- un outil de communication des évolutions à venir ?
- Une réflexion partagée renforçant la cohésion d'équipe ?
- Une base de négociation de votre CPOM ?...

- Je recherche toujours la **meilleure méthode face à votre problématique** : vous bénéficiez d'une prestation unique, à l'image de votre vision de la Qualité.
- J'adapte le degré de **mon intervention à vos besoins** : vous choisissez quels rôles vous souhaitez que j'endosse (coordinatrice, animatrice, secrétaire).
- Nous nous engageons conjointement sur des **délais de réalisation et de suivi** : votre projet ne sera plus jamais « en retard » ou « à faire ».
- Vous avez la garantie du **suivi de chaque étape** jusqu'à la **présentation de votre Projet** d'Établissement ou de Service **auprès de vos instances**

## Champs d'intervention possible

- Formation du groupe projet
- Co-construction du calendrier de réalisation
- Coordination générale
- Animation de groupes
- Relecture de documents
- Rédaction du document final

## Témoignage

Au-delà des services attendus que sont la mise en forme et la rédaction du projet, Sylvie et Marion ont été forcées de proposition et Sylvie notre "véritable Guide" tout au long de la démarche

## Cadre réglementaire

Le Projet d'établissement est une obligation régie par l'article L311-8 du CASF, en application des dispositions du contrat pluriannuel d'objectif et de moyens (CPOM - article L313-11 du CASF)

## Échéances

**Minimum 4 mois** avec des dates jalons de 15 à 30 jours



## Contact

Mme Sylvie HENRY-ESPARGILLERE  
06 13 77 96 73  
sylvie@conseilqualite.com

# Élaboration du diagnostic partagé pour négocier votre CPOM

## Analyse de votre besoin

- Quels sont vos enjeux stratégiques ?
- Quels sont vos objectifs à court, moyen et long terme et les moyens à négocier ?
- Quelles données factuelles avez-vous pour étayer vos demandes (évaluation, étude...) ?

## Champs d'intervention possible

- Diagnostic de votre structure sur la base de votre projet, de son inscription dans le territoire et des axes du projet régional
- Aide à la rédaction du rapport de diagnostic - Application des consignes communiquées par votre ARS
- Identification des propositions d'actions sur la durée du CPOM
- Aide à la rédaction des fiches actions

- Je recherche toujours la **meilleure méthode face à votre problématique** : vous bénéficiez d'une prestation unique, à l'image de votre vision de la Qualité.
- J'adapte le degré de **mon intervention à vos besoins** : vous choisissez quels rôles vous souhaitez que j'endosse (coordinatrice, animatrice, secrétaire).
- Nous nous engageons conjointement sur des **délais de réalisation et de suivi** : votre projet ne sera plus jamais « en retard » ou « à faire ».
- Vous avez la garantie du **suivi de chaque étape** jusqu'à la première rencontre entre les parties ou **l'aboutissement d'une version partagée**

## Témoignage

Un travail d'équipe, méthodique et pro ! Un diagnostic qui nous a servi de base pour notre Projet d'établissement et dont le résultat a été plébiscité par nos autorités de tarification. Merci !

## Cadre réglementaire

Le CPOM est régi par l'article L313-11 du CASF et l'arrêté du 3 mars 2017

## Échéances

**Minimum 2 mois** avec des dates jalons de 15 à 30 jours



## Contact

Mme Sylvie HENRY-ESPARGILLERE  
06 13 77 96 73  
sylvie@conseilqualite.com

# Construction de votre cartographie des risques

## Analyse de votre besoin

Qu'attendez-vous de votre future cartographie des risques :

- Une base de déploiement de votre plan de gestion de crise ?
- Une évaluation complète des vulnérabilités de votre établissement ?
- Une priorisation de traitement des risques majeurs ?

En complément, une lecture et analyse de vos évènements indésirables, afin d'identifier les risques inhérents à votre ESSMS

## Champs d'intervention possible

- Formation du groupe projet
- Coordination de l'équipe
- Animation des groupes de travail
- Analyse des risques
- Rédaction de la cartographie
- Mise à jour du plan d'actions

## Échéances

**Minimum 4 mois** avec des dates jalons de 15 à 30 jours

- Je recherche toujours la **meilleure méthode face à votre problématique** : vous bénéficiez d'une prestation unique, à l'image de votre vision de la Qualité.
- J'adapte le degré de **mon intervention à vos besoins** : vous choisissez quels rôles vous souhaitez que j'endosse (coordinatrice, animatrice, secrétaire).
- Nous nous engageons conjointement sur des **délais de réalisation et de suivi** : votre projet ne sera plus jamais « en retard » ou « à faire ».
- Vous avez la garantie du **suivi de chaque étape** jusqu'à la **communication de votre cartographie** à l'ensemble des professionnels

## Témoignage

Une excellente maîtrise du sujet avec une facilité à rendre lisible et pratique des contenus qui peuvent parfois apparaître indigeste pour les professionnels de terrain.

Ainsi, il se crée une adhésion au projet. La qualité se vit et ne se subit plus !

## Contact



Mme Sylvie HENRY-ESPARGILLERE  
06 13 77 96 73  
sylvie@conseilqualite.com

# Élaboration de votre Plan de gestion de crise

## Analyse de votre besoin

- Quels sont les risques inhérents à votre établissement et à sa situation géographique ?
- Les crises déjà traversées et leurs retours d'expérience ?
- La documentation et les dispositifs que vous pouvez déployer en cas de crise ?

En complément, une lecture et analyse complète de votre plan de gestion de crise actuel, afin d'identifier les éléments à mettre à jour, à compléter ou à créer

## Champs d'intervention possible

- Formation de la cellule de crise
- Aide à la rédaction des plans (canicule, légionelles, de sécurisation...)
- Aide à la rédaction de procédures
- Validation des documents

- Je recherche toujours la **meilleure méthode face à votre problématique** : vous bénéficiez d'une prestation unique, à l'image de votre vision de la Qualité.
- J'adapte le degré de **mon intervention à vos besoins** : vous choisissez quels rôles vous souhaitez que j'endosse (coordinatrice, animatrice, secrétaire).
- Nous nous engageons conjointement sur des **délais de réalisation et de suivi** : votre projet ne sera plus jamais « en retard » ou « à faire ».
- Vous avez la garantie du **suivi de chaque étape** jusqu'à la **communication de votre plan de gestion de crise** (instances, professionnels, ARS...)

## Témoignage

Merci ! Le « 0 usine à gaz » n'est pas une fausse promesse !

## Cadre réglementaire

Le Plan de gestion de crise est régi par l'article R311-38-1 du CASF

## Échéances

**Entre 2 et 6 mois** avec des dates jalons de 15 à 30 jours



## Contact

Mme Sylvie HENRY-ESPARGILLERE  
06 13 77 96 73  
sylvie@conseilqualite.com

# Analyse des risques professionnels et rédaction de votre DUERP

## Analyse de votre besoin

Qu'attendez-vous de votre DUERP :

- Une valorisation des dispositifs de prévention déjà en œuvre ?
- Une analyse des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail ?
- Une implication plus concrète des membres de votre CSE dans la prévention des risques professionnels ?
- Une diminution significative des accidents du travail et maladies professionnelles ?

## Champs d'intervention possible

- Formation du groupe projet
- Identification des unités de travail et analyse des risques (questionnaire, entretien...)
- Identification des actions d'amélioration et de prévention
- Rédaction du DUERP et du PAPRIACT

- Je recherche toujours la **meilleure méthode face à votre problématique** : vous bénéficiez d'une prestation unique, à l'image de votre vision de la Qualité.
- J'adapte le degré de **mon intervention à vos besoins** : vous choisissez quels rôles vous souhaitez que j'endosse (coordinatrice, animatrice, secrétaire).
- Nous nous engageons conjointement sur des **délais de réalisation et de suivi** : votre projet ne sera plus jamais « en retard » ou « à faire ».
- Vous avez la garantie du **suivi de chaque étape** jusqu'à la **communication de votre DUERP et du plan de prévention** à l'ensemble des professionnels

## Témoignage

Les outils mis à disposition des salariés pour faire l'état des lieux ont facilité leur participation [...].  
Sylvie est une prestataire présente, fiable dans le suivi et le respect des délais.

## Cadre réglementaire

Le DUERP est notamment régi par le Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 et l'article 2312-27 du Code du Travail

## Échéances

**Minimum 3 mois** avec des dates jalons de 15 à 30 jours



## Contact

Mme Sylvie HENRY-ESPARGILLERE  
06 13 77 96 73  
sylvie@conseilqualite.com

# Mise en place des exigences de la Loi Egalim

## Analyse de votre besoin

- Quelles sont vos obligations vis-à-vis de la Loi Egalim ?
  - Quels sont vos enjeux de développement durable ?
- Quels sont vos objectifs :
- d'achat culinaire responsable ?
  - de diversification des protéines dans vos menus ?
  - de lutte contre le gaspillage alimentaire ?
  - de valorisation des déchets et/ou de don alimentaire ?
  - de diminution d'utilisation de plastiques jetables ?

## Champs d'intervention possible

- Formation du groupe projet
- Conception du calendrier de réalisation
- Coordination générale
- Animation de groupes
- Calcul des indicateurs et résultats à communiquer tout au long du projet

- Je recherche toujours la **meilleure méthode face à votre problématique** : vous bénéficiez d'une prestation unique, à l'image de votre vision de la Qualité.
- J'adapte le degré de **mon intervention à vos besoins** : vous choisissez quels rôles vous souhaitez que j'endosse (coordinatrice, animatrice, secrétaire).
- Nous nous engageons conjointement sur des **délais de réalisation et de suivi** : votre projet ne sera plus jamais « en retard » ou « à faire ».
- Vous avez la garantie du **suivi de chaque étape** jusqu'à la **communication de vos engagements** et/ou de leurs premiers résultats.

## Témoignage

Sylvie est très dynamique et passionnée. Elle redonne envie et motivation aux professionnels !

## Cadre réglementaire

Loi EGAlim 1 du 30 octobre 2018

## Échéances

**Minimum 3 mois** avec des dates jalons de 15 à 30 jours



## Contact

Mme Sylvie HENRY-ESPARGILLERE  
06 13 77 96 73  
sylvie@conseilqualite.com